Nations Unies A/64/7/Add.12

Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Point 132 de l'ordre du jour
Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

Construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi

Treizième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba et à l'Office des Nations Unies à Nairobi (A/64/486). Dans le cadre de cet examen, les membres du Comité se sont entretenus avec des représentants du Secrétaire général qui leur ont donné éclaircissements et précisions.

2. Le rapport du Secrétaire général est présenté en application des résolutions 56/270 et 63/263, dans lesquelles l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès accomplis dans la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique et à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Il fait également le point sur les travaux de construction de nouvelles installations de conférence au Centre international de Vienne et d'amélioration et de modernisation des installations de conférence à l'Office des Nations Unies à Nairobi, projets qui sont tous les deux à présent achevés (voir A/64/486, annexes I et II).

Commission économique pour l'Afrique

3. Le Comité consultatif relève, aux paragraphes 12 à 16 du rapport du Secrétaire général, qu'une étude de gestion a été réalisée par le Sous-Secrétaire général au Plan-cadre d'équipement et le Directeur de la Division des services de la gestion des installations et des services commerciaux du Bureau des services centraux d'appui en février 2009 afin de donner suite aux préoccupations exprimées par l'Assemblée générale, dans sa résolution 63/263, au sujet de la construction de nouveaux locaux

09-62874 (F) 031209 031209

à usage de bureaux à la Commission économique pour l'Afrique. À l'issue de cette étude de gestion, un rapport de l'Équipe spéciale d'investigation concernant les achats a été porté à l'attention du Secrétariat. Compte tenu des conclusions qui y figuraient, les fournisseurs ayant répondu à l'appel d'offres lancé en vue de la construction de nouveaux locaux ont été suspendus et l'appel d'offres annulé. La Division des achats du Siège a alors procédé à une nouvelle étude de gestion. Sur la base des conclusions de cette dernière, ainsi que des recommandations du Bureau des services centraux d'appui, les arrangements suivants ont été mis en place :

a) Le personnel de projet relève maintenant directement du Directeur de la Division de l'administration de la Commission économique pour l'Afrique;

b) Un poste de gestionnaire principal du projet a été créé et un candidat a déjà été sélectionné;

c) L'équipe de projet sera renforcée grâce au recrutement de spécialistes du bâtiment, dont un planificateur professionnel et un ingénieur des travaux publics, deux agents des travaux publics et un assistant financier;

d) Les ressources de la Section des achats de la Commission économique pour l'Afrique seront accrues et les appels d'offres en vue de la construction des nouveaux locaux continueront de passer par la Division des achats du Siège;

e) Un conseiller technique indépendant relevant du Directeur de la Division de l'administration sera engagé;

f) La Section de la gestion des installations de la Commission économique pour l'Afrique fournira les services d'un ingénieur électrotechnicien et d'un ingénieur mécanicien de la catégorie des administrateurs.

4. Le Comité consultatif a été informé que les ressources supplémentaires à prévoir au titre des postes seraient couvertes au moyen de la gestion des vacances de poste. **Le Comité compte que les nouveaux arrangements mis en place à l'issue des études susmentionnées permettront d'achever le projet de la construction dans les délais prévus.**

5. Comme indiqué aux paragraphes 23 et 24 du rapport du Secrétaire général, le retard pris dans l'exécution du projet est essentiellement dû à deux facteurs :

a) Toutes les soumissions reçues en septembre 2008 ayant été sensiblement plus élevées que le budget approuvé, il a fallu recourir à la procédure d'appel d'offres révisée;

b) L'annulation de la procédure de passation des marchés en avril 2009 à la suite des conclusions du rapport de l'Équipe spéciale d'investigation a nécessité le lancement d'un nouvel appel d'offres.

6. Le nouveau dossier d'appel d'offres a été établi sous sa forme définitive et publié. Le Comité consultatif a été informé que, comme indiqué au paragraphe 19 du rapport du Secrétaire général, des représentants du Bureau des services centraux d'appui avaient participé à l'évaluation technique du nouvel appel d'offres révisé, achevée en novembre 2009. Le dernier calendrier d'exécution du projet indique décembre 2011 comme date d'achèvement des travaux de construction, suivie d'une période d'aménagement intérieur pouvant aller jusqu'à six mois.

7. Le coût estimatif total du projet demeure fixé à 14 333 100 dollars, sur la base du budget initial de 2001, corrigé pour tenir compte de l'inflation et des fluctuations monétaires enregistrées en 2005. Une présentation détaillée du coût estimatif du projet figure à l'annexe III du rapport du Secrétaire général.

8. Le Comité consultatif constate que, à l'issue des négociations menées avec les autorités du pays hôte, il a été décidé que la dispense du paiement de la TVA normalement prélevée sur les achats liés à la construction de nouveaux locaux à usage de bureaux serait octroyée au moyen d'un système de bons. **Le Comité se félicite de cette décision.**

9. Le Comité consultatif a été informé que la mise en place d'une politique de stationnement payant avait été retardée du fait de plusieurs facteurs : a) des problèmes de sécurité ont entraîné une réduction de 20 % du nombre de places de stationnement; b) l'exécution de divers projets de contrôle des accès a temporairement bloqué l'accès à plusieurs entrées du complexe et à certaines places de stationnement; c) les négociations avec les syndicats représentant le personnel de plusieurs programmes et organismes des Nations Unies dans l'enceinte de la Commission économique pour l'Afrique n'ont pas encore abouti. Le Comité a en outre été informé que la Commission avait établi un comité consultatif pour le complexe, qui affine actuellement la politique de stationnement, et que les négociations avec les représentants des syndicats se poursuivaient. **Le Comité compte que ce problème sera promptement résolu.**

Office des Nations Unies à Nairobi

10. En février 2009, le Sous-Secrétaire général au Plan-cadre d'équipement et le Directeur de la Division de la gestion des installations et des services commerciaux du Bureau des services centraux d'appui ont effectué une étude de gestion du projet de construction de locaux supplémentaires à usage de bureaux à l'Office des Nations Unies à Nairobi. À l'issue de cette étude, il a notamment été recommandé de :

a) Renforcer l'équipe locale de gestion du projet;

b) Former un groupe de travail constitué de hauts fonctionnaires représentant l'Office, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, chargé de fournir des avis techniques indépendants au Directeur général de l'Office des Nations Unies à Nairobi au sujet du projet de construction;

c) Doter l'équipe locale de gestion du projet d'un commis des travaux et d'autres techniciens relevant du directeur de projet;

d) Engager un consultant indépendant relevant directement du groupe de travail.

11. Comme indiqué aux paragraphes 31 et 32 du rapport du Secrétaire général, l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Bureau des services centraux d'appui ont approuvé ces recommandations. Le Bureau continue d'aider directement l'Office en lui fournissant avis et conseils lors de téléconférences et de vidéoconférences; toutefois, l'équipe locale de projet est responsable de la gestion du projet. Des représentants du Bureau ont également participé à l'évaluation technique des soumissions reçues pour la construction. De plus, le Bureau procèdera aux

évaluations périodiques des travaux de construction qu'il jugera judicieuses pour déterminer l'état d'avancement du projet pendant toute sa durée.

12. Un contrat de construction d'un montant total de 17,4 millions de dollars, soit environ 230 000 dollars de plus que le montant estimatif initial, a été signé le 3 avril; il est entré en vigueur le 6 avril. Le surcoût sera financé au moyen du fonds pour imprévus approuvé. Un état détaillé figure au tableau 3 du rapport du Secrétaire général.

13. Le projet devrait être achevé à la fin de 2010 au plus tard, comme initialement prévu. Les aménagements intérieurs sont censés démarrer dans le courant du premier semestre de 2011 et les nouveaux locaux devraient être entièrement occupés à compter de la mi-2011. **Le Comité se félicite de l'état d'avancement du projet.**

Conclusion

14. **Le Comité consultatif souligne que, s'agissant de l'exécution des projets de construction à la Commission économique pour l'Afrique et à l'Office des Nations Unies à Nairobi, il convient de mettre à profit les enseignements tirés de la planification et de la mise en œuvre du Plan-cadre d'équipement. Il recommande à l'Assemblée générale de prendre note du rapport du Secrétaire général sur les progrès accomplis, tel qu'il figure dans le document A/64/486.**